



Compte rendu du conseil municipal du 28/06/2019

Début de la séance à 20h30

Présents : M SARCIAT Didier, FIALON Dominique, LOUBELLE Yvon, Mme CLAVERIE Monique, LOZINGUEZ Sandrine, M, CAPERA Lilian, LASSERRE Pierre, BERTRAN Eric, PLANTE Francis

Absents excusés ayant donné pouvoir : YVORA Jean-Michel à M SARCIAT Didier

Absents excusés : LASSALLE Marilyne, M LARROQUETTE Éric,

Secrétaire de séance : BERTRAN Eric

1 Reconstitution des membres de la CC MACS

En l'absence d'accord sur la composition du conseil communautaire défini au plus tard le 31 août 2019, il appartiendra au Préfet d'arrêter, au plus tard le 31 octobre 2019, le nombre et la répartition des sièges, à la proportionnelle, selon la règle de la plus forte moyenne, en application du II au IV de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, soit 47 sièges.

Le Conseil des Maires, réuni le 13 mai 2019, a émis un avis favorable sur une composition du conseil communautaire à 58 conseillers répartis, en tenant compte de la population.

Il est demandé au conseil d'approuver la composition du conseil communautaire à 58 sièges selon une répartition prédéfinie; qui entrera en vigueur après le renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales. Cette répartition ne change pas le nombre de conseiller pour Saubusse soit 1 membre.

Adopté à l'unanimité

2 Groupement de commande pour la prestation de balayage sur voirie

Il est demandé au conseil d'approuver l'adhésion au groupement de commande pour l'achat de prestations de service de balayage sur la voirie et d'approuver le projet de convention constitutif. Il est entendu que chaque membre du groupement est chargé d'assurer le règlement au(x) titulaire(s) des sommes du marché public qui le concerne.

De charger le Maire de signer cette convention.

De désigner : Monsieur BERTRAN Eric comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes et Madame CLAVERIE Monique comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes

Par ailleurs, il est demandé au conseil d'approuver le projet de convention relatif au versement d'un fonds de concours aux communes éligibles au fonds de concours solidaire MACS / COMMUNE DE SAUBUSSE.

Adopté à l'unanimité

3 Création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la charge croissante de travail et de la diversité des tâches au sein du service technique de la commune, il devient nécessaire de pérenniser un poste d'Adjoint Technique.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Technique Principal 2ème classe.

Adopté à l'unanimité

4 Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement 2020

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement;

Il est demandé au conseil d'approuver en qualité de coordonnatrice communale de l'enquête de recensement pour l'année 2020 : Madame Perrine BUCH-SASSI et Madame Françoise MARTHIENS en tant que coordonnatrice suppléante

Adopté à l'unanimité

5 Installation d'une laverie automatique - Redevance annuelle

Mise à disposition du domaine public communal au profit de M Gironella aux fins d'exploitation d'une laverie automatique en libre-service au pôle médico-commercial.

Il est demandé au conseil d'approuver la redevance dont devra s'acquitter l'occupant pour cette mise à disposition soit la somme de 83 € HT par mois, soit 996 € HT à l'année.

D'un commun accord, il est convenu entre les parties que l'occupant s'acquitte en une seule traite du montant de la redevance pour les 5 années d'occupation, soit 4980 € HT (Quatre mille neuf cents quatre vingt euros) dès signature de la convention.

Adopté à l'unanimité

6 Appontement sur ponton communal - Redevance annuelle

Mise à disposition du ponton communal au profit de la base nautique la Marqueze aux fins d'appontement non sédentaire.

Il est demandé au conseil d'approuver la redevance dont devra s'acquitter l'occupant pour cette mise à disposition à la somme de 200 € TTC à l'année

Adopté à l'unanimité

7 Attribution du marché pour le remplacement du système de chauffage de l'école

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une étude a été menée sur le coût de fonctionnement de l'école et notamment sur la partie relative au chauffage, dont les charges annuelles oscillent entre 9 000 € et 10 000 €. Le système de chauffage actuel est très énergivore et les coûts en résultant sont donc élevés.

Par délibération en date du 11 avril 2019, une entreprise avait été retenue, mais la procédure ne répondant pas aux règles de la commande publique, il a été décidé de lancer une nouvelle consultation le 11 juin 2019 avec une remise des offres fixée 26 juin 2019 à 12H00. Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 28 juin 2019 à 18H00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection. Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire : LE FROID PYRENEEN pour un montant HT de 42 289,39 €, Il s'agit de l'offre la mieux disante

| | | Candidat Euroclim | Candidat Le froid pyrénéen | Candidat Lamazouade | Candidat Dec Energies |
|---------------------|---------------------------|-------------------|----------------------------|---------------------|-----------------------|
| Critère n°1 | Prix | 4.70 = 51.7% | 5 = 55% | 4.33 = 47.63 % | 4.41 = 48.51 % |
| Critère n°2 | Calendrier d'intervention | 4 = 28 % | 5 = 35% | 5 = 35 % | 5 = 35 % |
| Critère n° 3 | SAV et garanties | 4 = 8 % | 5 = 10% | 3 = 6% | 3 = 6% |
| TOTAL | | 87,70 % | 100 % | 88.63 % | 89.51 % |

Adopté à l'unanimité

8 Attribution de la Maîtrise d'Oeuvre pour la rénovation de l'église St Jean Baptiste

Monsieur le Maire rappelle qu'une première consultation pour maîtrise d'œuvre a été lancée par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée mais que pour des motifs d'intérêt général, cette consultation a été déclarée sans suite. Une nouvelle consultation a donc été lancée le 28 mai 2019 pour une remise des offres fixée 26 juin 2019 à 12H00

Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 28 juin 2019 à 18H00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire Aedificio pour un Montant HT de 37 350 €, il s'agit de l'offre la mieux disante

| | | Candidat Aedificio | Candidat Claire Desqueyroux |
|--------------------|------------|-----------------------|--------------------------------|
| Critère n°1 | Références | 5 = 40% | 5 = 40% |
| Critère n°2 | Prix | 5 = 60% | 4.15 = 49.80% |
| TOTAL | | 10 = 100% | 9.15 = 89.80% |

Adopté à l'unanimité

9 Dénomination de rues

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

En l'espèce et compte tenu de l'installation de la statue d'Henri IV le long du quai de l'Adour, il est proposé de renommer la place sur laquelle repose la stèle au nom de ce Roi de France

Par ailleurs, compte tenu du déménagement prochain de la Mairie, il convient d'attribuer un nom de rue à la voie qui a été créée entre la Route de Marenne et l'espace René Pémartin.

Enfin, il est nécessaire de donner un nom de rue à la voie jouxtant la rue de la Battère en suite de la vente d'un terrain communal puisque l'entrée principale de la résidence des acquéreurs se fera par cet accès.

Il est demandé au conseil d'approuver la nomination de ces voies:

- Place Henri de Navarre (Place du buste Henri IV) **9 pour , 1 contre LASSERRE Pierre**
- Allée Eugénie Desjobert (voie vers le trinquet à l'immeuble Eugénie Desjobert) **Adopté à l'unanimité**
- Rue Prat de la Grange (Pôle médico commercial) **Adopté à l'unanimité**

DIA (pour information) 6 demandes

- MARIIGNALE-DANGUIN-Rte de Marenne
- LARROQUETTE-CORRAL-280 Rte de Miqueou
- SCI ANTHONY-PETREMANN- 7 rue du Beryé
- CETTOUR-SCI ALAMA- ave des bains
- MOURA-SOURIGUES-5 rue du Beryé
- COMET-JENSSONNIE-8 rue batteste

Divers

- MAEC (mesure agro environnementale et climatique JUSSIE (étude en cours) Un atelier sera organisé pour étudier les charges impactant la commune
- Une étude est en cours pour la réalisation d'un abri bus au carrefour du D17 /D70
- Un appel d'offre sera lancé pour la rénovation de la façade de la nouvelle Mairie
- Engagement des travaux de l'espace parking toilettes au pôle médico commercial

Manifestations à venir : <http://saubusse.fr>

- 29 juin **fête de l'école les Cigognes**
- 14 juillet **Barricot et repas républicain de l'Amicale Sibusate**
- Juillet Août les mercredis **Basco Landais de la Pelote Basque Sibusate** 17 et 24 Juillet - ½ finales 31 juillet - 7 août Finales le 21 août
- 21 juillet **Vide Grenier Associations Sainte Thérèse et culturelle**
- 27 Août **Concerti au profit de l'église Association Sainte Thérèse**
- 1 septembre **Nuit de l'Harmonium** Association Sainte Thérèse
- 7 Septembre 12h00 **repas annuel des Anciens combattants** (salle des fêtes).
- 21 septembre repas des chasseurs
- 22 septembre concours des chevaux
- 11 Novembre cérémonie des **Anciens combattants** à Saubusse à 11h30 - messe commune à MESS à 10h30.

Clôture de la séance à 21h30